
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
2 septembre 2019 À 19 h 30

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1

Monsieur le conseiller, Marc Myre, siège #2

Monsieur le conseiller, Michel Dupuis, siège #3

Monsieur le conseiller, Justin Nieuwenhof, siège #4

Monsieur le conseiller Yves Lalonde, siège #5

Monsieur le conseiller Kenneth Jr Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Marc Pilon, secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 août 2019

- 3.1. *Adoption du procès-verbal du 5 août 2019*
- 3.2. *Suivis de la séance du 5 août 2019*

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION/FINANCES

- 6.1. *Gestion du personnel*
 - 6.1.1. *Semaines de vacances – JCSP*
 - 6.1.2. *Semaines de vacances – HPC*
 - 6.1.3. *Date de début – Nouvel(le) employé(e)*
- 6.2. *Trésorerie*
 - *Comptes payés via Accès D*
 - *Achats effectués sur la carte de crédit VISA*
 - *Comptes payés par chèques signés par le directeur général uniquement*
 - *Comptes à approuver payables par chèques*
 - *Salaires versés pour la rémunération de août 2019*
 - *Comptes payés par chèques suite à la séance du 5 août 2019*
- 6.3. *Dépôt des rapports financiers*
 - *Portrait sommaire global de la Municipalité du Canton de Dundee au 31 août 2019*
 - *Liste des comptes à recevoir au 31 août 2019*
 - *Liste des arrérages au 31 août 2019*
- 6.4. *Suivis des services municipaux*
 - 6.4.1. *Rapport de l'inspecteur municipal*
 - 6.4.2. *Suivi de la direction générale*
- 6.5. *Procédure pour le traitement des plaintes*
- 6.6. *Récupération de taxes*

7. AVIS DE MOTION

- 7.1. *Avis de motion est donné dans le but de modifier le règlement # 360-05-2003*
- 7.2. *Avis de motion est donné concernant le déneigement de la 1ere rue de la Pointe-Leblanc*

8. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1. *Location chargeuse - Hiver 2019-2020*
- 8.2. *Targo – Soumission pour une tour*
- 8.3. *Installation septique - 3296 Smallman - Ingénieur*
- 8.4. *Chemin Beaver – asphalte*
- 8.5. *Sandblast charrue + camion de voirie (châssis)*
- 8.6. *Soumission ingénieur – Projet nouveau garage municipal*

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1. *Adoption du règlement #459-04-2019*
- 10.2. *Adoption du règlement #460-04-2019*
- 10.3. *Adoption du projet de règlement #461-08-2019*
- 10.4. *Assemblée publique de consultation - projet de règlement #461-08-2019*

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. DIVERS

- 13.1. *Sollicitation – Société historique de Dundee*

14. PLAN STRATÉGIQUE POUR DUNDEE

- 14.1. *Mise en situation / Document de travail*

15. RAPPORTS DES ÉLUS ET DES COMITÉS

- 15.1. *Rapport de la mairesse*
- 15.2. *Rapport des conseillers*
- 15.3. *Rapport des comités*

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE EN LIEN AVEC LE PRÉSENT ORDRE DU JOUR

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté en apportant les changements tel que discuté lors de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 août 2019

3.1. Adoption du procès-verbal du 5 août 2019

2019-09-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal du 5 août 2019 soit adopté tel que soumis.

Adoptée

3.2. Suivis de la séance du 5 août 2019

La mairesse Linda Gagnon informe le Conseil des suivis pour donner suite à la séance du 5 août 2019.

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

Cinq (5) personnes sont présentes dans l'assistance. Une demande de déneigement de la 1^{ère} rue de la Pointe-Leblanc est déposée.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance du mois d'août est déposée.

6. ADMINISTRATION / FINANCES

6.1. Gestion du personnel

6.1.1. Semaine de vacances - JCSP

2019-09-03

ATTENDU QUE le droit aux vacances s'acquiert pendant une période de douze (12) mois consécutifs et ce, à partir du 1^{er} janvier de chaque année de référence ;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit qu'un employé a droit minimalement à une indemnité de 4% des montants reçus durant l'année de référence précédente et que cette indemnité minimale est de 6% après trois (3) années de service ;

ATTENDU les vacances souhaitées par Jean-Claude Saint-Pierre sont du 30 septembre au 18 octobre 2019.

ATTENDU QUE les vacances doivent être autorisées par le directeur général et présentées au Conseil municipal pour approbation ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas :

D'ACCORDER les vacances demandées par Jean-Claude Saint-Pierre pour la période du 30 septembre au 18 octobre 2019 inclusivement.

DE DEMANDER à la direction générale de procéder au paiement de l'indemnité prévue selon le montant accumulé au dossier de Jean-Claude Saint-Pierre pour l'année en cours et ce, tel que convenu avec ce dernier.

Adoptée

6.1.2. Semaines de vacances - HPC

2019-09-04

ATTENDU QUE le droit aux vacances s'acquiert pendant une période de douze (12) mois consécutifs, ci-appelée l'année de référence, entre le premier (1^{er}) janvier d'une année visée et le trente-et-un (31) décembre de cette même année ;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit qu'un employé a droit à une indemnité minimale de 4% des montants accumulés durant l'année de référence précédente ;

ATTENDU les vacances souhaitées par Héloïse Piché-Couturier pour la période du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019, soit les deux semaines précédant son départ pour son congé de maternité;

ATTENDU QUE les vacances doivent être autorisées par le directeur général et présentées au Conseil municipal pour approbation ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas :

D'ACCORDER les vacances demandées par Héloïse Piché-Couturier pour la période du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019 inclusivement.

DE DEMANDER à la direction générale de procéder au paiement de l'indemnité prévue selon le montant accumulé au dossier de Héloïse Piché-Couturier pour l'année précédente ainsi que pour l'année en cours et ce, tel que convenu avec cette dernière.

Adoptée

6.1.3. Date de début – Nouvel(le) employé(e)

2019-09-05

ATTENDU QUE la résolution 2019-08-03 stipule que le début de la prestation de service de la nouvelle personne ayant obtenu le poste de remplacement est le mardi quinze (15) octobre 2019;

ATTENDU QUE l'actuelle agente de bureau sera absente de son poste à partir du lundi 21 octobre 2019 en raison des vacances auxquelles elle a droit ;

ATTENDU QU'à des fins de formation, il serait plus judicieux que les employé(e)s se côtoient un minimum de deux semaines afin que le transfert des connaissances se fassent de façon optimale ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE MODIFIER la date prévue de début de la prestation de service de la nouvelle personne qui aura obtenu le poste de remplacement à mardi le premier (1) octobre 2019, plutôt que le quinze (15) octobre 2019.

Adoptée

6.2. Trésorerie

2019-09-06

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la Municipalité du Canton de Dundee ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas.

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 31 août 2019, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : 6 877.61 \$
- Les achats effectués sur la carte de crédit VISA : 189.91 \$
- Les comptes payés par chèques signés par le directeur général uniquement : 150 \$
- Les comptes à approuver payables par chèques : 18 809.40 \$
- Les salaires versés pour la rémunération de juillet 2019 : 17 393.88 \$
- Les comptes payés par chèques suite à la séance du 5 août 2019 : 43 546.31 \$

Adoptée

6.3. Dépôt des rapports financiers

2019-09-07

IL EST PROPOSÉ :

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER ET D'ADOPTER les rapports financiers au 31 août 2019, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Portrait sommaire global de la Municipalité du Canton de Dundee au 31 août 2019 ;
- Liste des comptes à recevoir au 31 août 2019 ;
- Liste des arrérages au 31 août 2019.

Adoptée

6.4. Suivis des services municipaux

6.4.1. Rapport de l'inspecteur municipal

2019-09-08

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte rendu des activités liés à l'inspection municipale ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas

DE DÉPOSER le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour la période du 1^{er} au 31 août 2019, tels que présenté et joint à la présente résolution.

Adoptée

6.4.2. Suivis de la direction générale

Le directeur général fait le compte-rendu des activités de la direction générale pour le mois d'août 2019.

Adoptée

6.5. Procédure pour le traitement des plaintes

2019-09-09

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Dundee a adopté la procédure pour le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat le 3 juin 2019 et ce, telle qu'elle l'était proposée par l'Autorité des marchés publics ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Dundee doit procéder à l'intégration de cette procédure dans l'administration des adjudications de contrats suite à un appel d'offres public ;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'adaptation du modèle proposé par l'Autorité des marchés publics pour la Municipalité du Canton de Dundee ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

DE DÉPOSER la procédure PR-01 de la Municipalité du Canton de Dundee libellée « Procédure pour le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat » et de l'appliquer dès maintenant, si cela s'avérait nécessaire ;

DE PROCÉDER à l'affichage de cette procédure sur le site web officiel de la municipalité.

Adoptée

6.6. Récupération de taxes

2019-09-10

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Dundee a reçu une offre de service de l'entreprise Planitaxe sans les avoir sollicités au préalable.

ATTENDU QUE la firme Planitaxe propose d'exécuter une analyse du système de taxes à la consommation relié aux TPS et TVQ afin de remettre un rapport détaillé des réclamations de taxes et ce, de façon confidentielle, les honoraires demandés par le firme étant équivalents à 35% des montants récupérés des autorités fiscales ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas

DE DEMANDER à la direction générale de se renseigner auprès des autres directions générales des municipalités de la MRC afin de savoir si elles ont reçu la même sollicitation.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION

7.1. Avis de motion est donné dans le but de modifier le règlement #360-05-2003

2019-09-11 **ATTENDU QUE** la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent a adopté les règlements 301-2017, 302-2018 et 303-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 lors des séances du 17 janvier 2018 et du 28 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE ces règlements sont entrés en vigueur respectivement le 26 mars 2018 et le 11 février 2019 ;

ATTENDU QUE ces règlements modifient les normes relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables et les normes relatives à l'affichage extérieur pour un usage domestique ;

EN CONSÉQUENCE,

AVIS DE MOTION est donnée dans le but de modifier le règlement #360-05-2003 afin d'intégrer les dispositions relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables et d'encadrer l'affichage pour un usage domestique ;

7.2. Avis de motion est donné concernant le déneigement de la 1^{ière} rue de la Pointe Leblanc

2019-09-12 **ATTENDU** le dépôt d'une demande de déneigement d'une majorité de résidents de la 1^{ère} rue de la Pointe-Leblanc ;

EN CONSÉQUENCE,

AVIS DE MOTION est donnée dans le but d'écrire un règlement afin d'encadrer le déneigement du chemin privé 1^{ère} rue de la Pointe-Leblanc.

Adoptée

8. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

8.1. Location chargeuse - Hiver 2019-2020

2019-09-13 **ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Dundee est responsable de l'entretien hivernal des routes municipales de classe 1 et 2 présentes sur son territoire en plus d'avoir un contrat en vigueur avec le Ministère des transports du Québec afin de procéder à l'entretien hivernal des routes numérotées et collectrices présentes sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Dundee ne possède pas de chargeuse afin d'effectuer le chargement de sel de déglacage ainsi que des abrasifs dans la déneigeuse ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de location de la part de J.R. CAZA et frères inc. au montant de 5400\$ avant taxes, soit 900\$/mois pour une durée de 6 mois durant l'hiver 2019-2020 soit de la mi-octobre 2019 à la mi-avril 2020 tel qu'il le sera signifié par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

D'ACCEPTER la soumission de J.R. CAZA et frères inc. pour la location de la chargeuse pour l'hiver 2019-2020 au prix de 900\$ par mois pour une durée de 6 mois ;

D'AUTORISER la direction générale à signer l'offre de J.R. CAZA et frères inc. tel que proposé.

Adoptée

8.2. Targo – Soumission pour une tour

2019-09-14 **ATTENDU** la desserte de service internet médiocre dans le village de Sainte-Agnès-de-Dundee ;

ATTENDU la soumission #Dundee-DMX de l'entreprise Targo Communications qui propose à la Municipalité du Canton de Dundee l'installation d'une tour de télécommunications de 85 pieds de

hauteur au sein du noyau villageois de Sainte-Agnès-de-Dundee dans le but d'améliorer l'accès à internet haute-vitesse dans le secteur du noyau villageois de Sainte-Agnès-de-Dundee initialement et à terme dans l'ensemble du territoire de la Municipalité du Canton de Dundee dans l'attente de la fibre optique ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal se sont montrés sceptiques face à l'amélioration prévue du service tel que proposé par Targo Communications ;

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

D'ATTENDRE d'obtenir une aide financière permettant l'installation de cet équipement.

Adoptée

8.3. Installation septique – 3296 Smallman - ingénieur

2019-09-15

ATTENDU l'arrêt du fonctionnement des toilettes et du débordement de certains drains dans les toilettes des hommes dans l'édifice municipal du 3296, montée Smallman ;

ATTENDU QUE les installations septiques du 3296 Smallman ne fonctionnent plus de façon optimale et ce, minimalement depuis cet été ;

ATTENDU QUE que la Municipalité du Canton de Dundee se trouve donc en infraction avec la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU la soumission OS-21125 de la firme Consultants Blitz inc;

ATTENDU QUE le conseiller Justin Nieuwenhof mentionne que l'ingénieur Georges Lamarre aurait des tarifs inférieurs à proposer ;

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DEMANDER à la direction générale une soumission supplémentaire à l'ingénieur Georges Lamarre afin de comparer le coût des travaux.

Adoptée

8.4. Chemin Beaver – asphalte

2019-09-16

ATTENDU les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Beaver sur le territoire de la Municipalité du Canton de Dundee ;

ATTENDU QUE lesdits travaux ne prévoyaient pas l'asphaltage par la suite et que cette étape viendrait compléter les travaux effectués ;

ATTENDU la soumission #2019 de Bruno Daoust Transport prévoyant la pose d'une couche d'asphalte par-dessus la couche d'asphalte actuelle ;

ATTENDU QUE les conseillers Michel Dupuis et Justin Nieuwenhof demandent d'avoir des soumissions de Asphalte Verner et Asphalte Major et fils ;

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DEMANDER des soumissions supplémentaires à Asphalte Major et fils et Asphalte Verner afin d'obtenir des comparatifs aux coûts soumis par Bruno Daoust transport.

Adoptée

8.5. Sandblast charrue + camion (châssis)

2019-09-17

ATTENDU l'usure prématurée de la déneigeuse et des accessoires qui la compose en raison de l'utilisation qui en est faite ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la prestation de service que la Municipalité du Canton de Dundee doit rendre dans le cadre de son contrat d'entretien hivernal avec le Ministère des transports du Québec, la déneigeuse utilisée peut avoir jusqu'à vingt (20) ans d'âge ;

ATTENDU les coûts rattachés à l'acquisition de nouveaux équipements afin de continuer à offrir ce service aux citoyens ;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère avoir investi suffisamment d'argent sur le camion de voirie (GMC Sierra 2003) ;

ATTENDU la soumission #98 de Les Peintures du Suroît ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER à la direction générale d'obtenir une soumission de Les Peintures du Suroît, mais uniquement pour les travaux demandés sur la déneigeuse et non sur le camion de voirie.

Adoptée

8.6. Soumission ingénieur – Projet nouveau garage municipal

2019-09-18

ATTENDU le désir de la Municipalité du Canton de Dundee d'aller de l'avant avec le projet de construction d'un nouveau garage municipal pour son service de voirie ;

ATTENDU QUE les travaux entourant la construction d'un nouveau bâtiment requièrent une expertise professionnelle particulière ;

ATTENDU QUE la première étape du projet de construction d'un nouveau garage municipal pour la Municipalité du Canton de Dundee consiste en l'élaboration d'une étude préliminaire ainsi que la mise sur pied d'un plan d'action afin de gérer le projet de façon optimale ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de fournir un plan topographique du terrain afin de préparer les plans de construction du projet de construction et d'aménagement extérieur du site ;

ATTENDU la proposition No. 2019-OS-21122 de la firme Consultants Blitz Inc. en lien avec le projet de construction d'un nouveau garage municipal pour la Municipalité du Canton de Dundee ;

ATTENDU la description du mandat de la firme Consultants Blitz Inc. qui est :

- Préparation de plan préliminaire pour l'aménagement extérieur du site ;
- Correction du plan préliminaire d'aménagement intérieur du bâtiment ;
- Échéancier des travaux réparti sur deux (2) ou trois (3) ans ;
- Établir un budget des travaux pour chacune des étapes ;
- Rapport et plan d'action ;
- Demande d'information pour l'installation septique au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont définis et tarifés par la firme Blitz Consultants Inc. de façon claire ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

D'ACCEPTER la soumission du 29 août 2019 No. 2019-OS-21122 telle que présentée par la firme Blitz Consultants Inc. pour l'étude préliminaire et le plan d'action pour la construction d'un nouveau garage municipal pour la Municipalité du Canton de Dundee ;

DE DEMANDER à la direction générale d'aviser Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre d'ajouter à la liste de travaux à effectuer pour la Municipalité du Canton de Dundee, la production d'un plan topographique du terrain visé par le projet, soit le lot 4 672 685 selon les critères minimaux établis par la firme Blitz Consultants Inc. ;

D'AUTORISER la direction générale à signer la soumission No. 2019-OS-21122 de la firme Blitz Consultants Inc., au nom de la Municipalité du Canton de Dundee.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1. Adoption du règlement #459-04-2019

2019-09-19

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent a adopté le règlement #291-1-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000, lors de la séance du 13 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 17 novembre 2017 ;
ATTENDU QUE ce règlement modifie les normes minimales de lotissement ;
ATTENDU l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 ;
ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 5 août 2019

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU unanimement. La mairesse ne vote pas.

QUE le règlement # 459-04-2019 de la Municipalité du Canton de Dundee modifiant le règlement # 362-05-2003 relatif aux normes minimales de lotissement soit adopté tel que décrit dans le projet de règlement # 459-04-2019.

Adoptée

10.2. Adoption du règlement #460-04-2019

2019-09-20

ATTENDU la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent a adopté le règlement # 301-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000, lors de la séance du 17 janvier 2018

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 26 mars 2018 ;

ATTENDU QUE ce règlement intègre les définitions d'agrotourisme et d'immeuble protégé ;

ATTENDU l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 5 août 2019 ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas :

QU'un règlement portant le numéro # 460-04-2019 soit adopté tel que décrit dans le projet de règlement #460-04-2019.

Adoptée

10.3. Adoption du projet règlement #461-08-2019 modifiant le règlement de zonage 360-05-2003 afin d'intégrer les dispositions relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables et d'encadrer l'affichage pour un usage domestique

2019-09-21

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent a adopté les règlements 302-2018 et 303-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000, lors de la séance du 28 novembre 2018;

ATTENDU QUE ces règlements sont entrés en vigueur le 11 février 2019;

ATTENDU QUE ces règlements intègrent les dispositions relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables et des normes d'affichage pour un usage domestique ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QU'un projet de règlement portant le numéro #461-08-2019 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par le projet de règlement tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

10.4. Assemblée publique de consultation - projet de règlement #461-08-2019

2019-09-22

ATTENDU que la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent a adopté les règlements 302-2018 et 303-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000, lors de la séance du 28 novembre 2018;

ATTENDU QUE ces règlements sont entrés en vigueur le 11 février 2019;

ATTENDU QUE ces règlements intègrent les dispositions relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables et des normes d'affichage pour un usage domestique ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue lorsqu'un projet de règlement est déposé ;

ATTENDU QUE la population doit être informée de la tenue de cette assemblée publique de consultation et ce, au moins huit (8) jours avant la tenue de ladite assemblée ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE MANDATER la direction générale à procéder à la tenue d'une assemblée publique de consultation du projet de règlement #461-08-2019 visant à modifier le règlement de zonage #360-05-2003 afin d'intégrer les dispositions relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables et d'encadrer l'affichage pour un usage domestique ;

DE PRODUIRE deux avis publics pour la tenue de l'assemblée de consultation du projet de règlement et de les afficher à deux (2) endroits dans la municipalité au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

Adoptée

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. Divers

13.1 Sollicitation – Société historique de Dundee

2019-09-23

ATTENDU QUE la Société historique de Dundee souhaite avoir un budget afin de s'organiser, de démarrer ses activités, de procéder à des recherches approfondies des faits marquants de l'histoire de Dundee et d'éventuellement présenter le fruit de ses recherches à la population ;

ATTENDU le budget présenté par la Société historique de Dundee au Conseil municipal d'un montant de 500 \$;

ATTENDU l'objectif de la Société historique de Dundee qui est de présenter le fruit de ses recherches à la population lors de l'évènement de la Foire de Noël et de procéder à la constitution du nouvel organisme si l'intérêt de la population est au rendez-vous ;

ATTENDU QU'un des impacts positifs liés à ce type d'organisme est de stimuler le lien d'appartenance des résidents au territoire de la Municipalité du Canton de Dundee ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE la Municipalité du Canton de Dundee accorde un montant de 500 \$ à titre d'aide financière au démarrage à la Société historique de Dundee, montant qui sera géré à l'interne des activités de la municipalité ;

QUE la direction générale procède au paiement des dépenses de la Société historique de Dundee jusqu'à concurrence des montants prévus au budget présenté par celle-ci.

Adoptée

14. PLAN STRATÉGIQUE POUR DUNDEE

14.1. Mise en situation / Document de travail

La mairesse présente au Conseil municipal un document intitulé « D'aujourd'hui à demain » visant une planification stratégique pour la Municipalité du Canton de Dundee et plus particulièrement la planification des projets pour la période 2019-2022. Elle présente également l'objectif de cette démarche et les prochaines étapes liées à celle-ci.

15. RAPPORT DES ÉLUS

15.1. Rapport de la mairesse

La mairesse informe le Conseil des avancées dans le dossier du cours d'eau Aubrey : toujours aucune nouvelle. Relativement aux revendications autochtones, une rencontre avec la ministre

D'Amour est prévue lors du congrès de la FQM. La première rencontre du comité pilote pour l'élaboration d'une politique familiale s'est déroulée avec succès.

15.2. Rapport des conseillers

Le conseiller Kenneth J. Fraser informe le conseil du changement de système de production de la glace à l'aréna de Huntingdon et l'informe également que le début de la saison de patinage sera le 15 octobre prochain.

15.3. Rapport des comités

Aucune rencontre de comité n'a eu lieu ce mois-ci.

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

16.1. Dépôt d'une demande de déneigement pour la première rue de la Pointe Leblanc

2019-09-24

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et citoyennes habitant la 1ere rue de la Pointe Leblanc vivent dans leur résidence de façon permanente ;

ATTENDU QUE ceux et celles-ci ont déposées une demande afin que la facture de déneigement soit distribuée équitablement entre les résidents et les résidentes de la 1ere rue de la Pointe Leblanc par l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE la Municipalité du Canton de Dundee prenne acte du dépôt de ladite demande ;

QUE la direction générale de la Municipalité du Canton de Dundee détermine l'admissibilité de cette demande et procède à la validation de celle-ci selon ce qui est inscrit sur ladite demande et qu'elle la traite selon les normes en vigueur.

Adoptée

16.2. Disponibilité de l'eau potable au garage municipal

2019-09-25

ATTENDU QUE les employé(e)s de voirie n'ont actuellement pas accès à une source d'eau potable sur leur lieu de travail (le garage municipal actuel) en dehors de l'eau disponible au bureau municipal et ce, uniquement durant les heures d'ouverture de celui-ci ;

ATTENDU QU'il arrive parfois que les employés de voirie doivent travailler à des heures en dehors des heures d'ouverture normales du bureau municipal ;

ATTENDU QU'il ne soit pas souhaitable pour la Municipalité du Canton de Dundee que les employés doivent faire plus de dix (10) ou quinze (15) kilomètres uniquement pour venir se ravitailler en eau potable ;

ATTENDU QUE selon l'article 145 du Règlement sur la Santé et sécurité du travail, l'employeur est dans l'obligation de mettre à la disposition des travailleurs de l'eau potable dont la qualité est conforme aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r.40);

ATTENDU QUE selon le Chapitre III du Code de sécurité pour les travaux de construction de la Régie du bâtiment du Québec, l'employeur a l'obligation de s'assurer que tout réseau de distribution d'eau doit être raccordé à un réseau public ou à une installation individuelle d'alimentation en eau potable ;

ATTENDU QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail précise à l'annexe VIII du Règlement sur la santé et la sécurité du travail que l'employeur doit s'assurer que la quantité d'eau potable disponible par travailleur doit être de cinquante-cinq (55) litres ;

ATTENDU QUE l'article trois (3) du Règlement sur la qualité de l'eau potable précise que l'eau mise à la disposition d'un utilisateur de l'eau destinée à la consommation humaine doit s'assurer qu'elle satisfait aux normes de qualité de l'eau potable ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne veut pas mettre à la disposition des travailleurs de l'eau potable sous la forme d'eau embouteillée à usage unique ;

ATTENDU QUE la mairesse propose l'utilisation d'une pompe manuelle se fixant sur une bouteille de 18 litres d'eau ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE la Municipalité du Canton de Dundee autorise la direction générale à faire l'achat d'une pompe manuelle se fixant sur des bouteilles d'eau de 18L pour le garage municipal ;

QUE la direction générale s'occupe du ravitaillement en eau lorsque nécessaire ;

QUE la direction générale s'assure de cesser tout achat d'eau embouteillé à usage unique.

Adoptée

16.3. PFM durant le congé de maternité

2019-09-26

ATTENDU QUE Héloïse Piché-Couturier, agente de bureau actuelle et chargée de projet pour la politique familiale, a avisé la direction générale de la Municipalité du Canton de Dundee de son congé de maternité et que sa date de départ est prévue pour le 4 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Dundee a signé la convention d'aide financière 2018-2021 du programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QUE le comité pilote est formé et que celui-ci désire poursuivre le processus d'élaboration de la politique familiale lors du congé de parentalité de la chargée de projet ;

ATTENDU QUE selon l'article 41 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale, il est possible pour la bénéficiaire du régime de percevoir des revenus hebdomadaires sans que ceux-ci affectent les prestations reçues par la salariée, si ceux-ci ne dépassent pas 25% du montant de la prestation hebdomadaire.

ATTENDU QUE Héloïse Piché-Couturier s'est déclarée disponible et intéressée à poursuivre les travaux liés à l'élaboration de la politique familiale de la Municipalité du Canton de Dundee ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE la Municipalité du Canton de Dundee autorise la direction générale à demander à Héloïse Piché-Couturier de poursuivre les travaux liés à l'élaboration de sa politique familiale durant son congé de parentalité, si celle-ci s'en déclare apte à le faire ;

QUE la Municipalité du Canton de Dundee demande à la direction générale d'assurer le suivi des heures de la salariée et d'en faire un compte-rendu mensuel au Conseil municipal.

Adoptée

16.4. Remplacement de la mairesse et du maire suppléant à la séance ordinaire du 10 septembre à la MRC du Haut-Saint-Laurent

2019-09-27

ATTENDU QUE Linda Gagnon, mairesse, ainsi que Yves Lalonde, maire suppléant de la Municipalité du Canton de Dundee pour le mois de septembre, seront absent et absente pour la période du 3 au 17 septembre 2019 ;

ATTENDU QU'une rencontre du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent aura lieu le 10 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Dundee doit être présente autour de la table du conseil des maires tel que prescrit par la loi et afin d'exercer son droit de vote;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE MANDATER Justin Nieuwenhof, conseiller #4, comme représentant de la Municipalité du Canton de Dundee lors du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent du 10 septembre 2019.

Adoptée

16.5. Nivelage des chemins de gravier

2019-09-29 **ATTENDU QUE** les routes de gravier sur le territoire de la Municipalité du Canton de Dundee nécessitent un entretien régulier durant l'année pour s'assurer que celles-ci demeurent carrossables et sécuritaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Dundee est responsable de l'entretien du chemin Arnold à l'intérieur des limites de la Municipalité du Canton de Dundee, du chemin Watson sur toute sa longueur ainsi que du chemin de la Pointe-Hopkins sur la portion entre la fin du village français et la structure du Ministère des transports du Québec surplombant le ruisseau Pike ;

ATTENDU QU'il est également de la responsabilité de la Municipalité de s'assurer que les routes dont elle est responsable soient maintenues en bonne état ;

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE LA Municipalité du Canton de Dundee demande à la direction générale de contacter un sous-traitant afin de procéder au nivelage sur le chemin Arnold à l'intérieur des limites de la Municipalité du Canton de Dundee et sur le chemin Watson sur toute sa longueur.

Adoptée

16.6. Souper de Noel

2019-09-30 **ATTENDU QU'**il est pertinent de réunir l'ensemble des élu(e)s et des employé(e)s de la Municipalité du Canton de Dundee dans un esprit de convivialité afin de souligner le travail effectué par tous et toutes durant l'année ;

ATTENDU QUE la période des fêtes offre une belle occasion de festoyer et de remercier ceux et celles qui permettent à la Municipalité du Canton de Dundee de contribuer à son bon fonctionnement ;

ATTENDU QU'il est bénéfique de se réunir à l'extérieur de son environnement de travail et que les restaurants offrent un espace idéal pour ce type d'événement ;

ATTENDU QU'afin d'avoir accès à l'endroit idéal pour ladite réunion, la Municipalité du Canton de Dundee doit rapidement décider d'un moment et d'un lieu pour la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE la direction générale s'enquiert des disponibilités le 6, 7 ou 8 décembre, avec une préférence pour le samedi 7 décembre, auprès des restaurants La Marine marchande et Au coin du feu dans le but d'obtenir une réservation de groupe pour un souper de Noël ;

Adoptée

16. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE EN LIEN AVEC LE PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Néant.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-09-31 Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 21 h 31.

Linda Gagnon,
Maire

Marc Pilon
Secrétaire-trésorier